



APPEL A PROJETS

PROGRAMME D'ACTIVITES COMMUN – 11^e CYCLE

LES PROJETS SOUMIS A LA FONDATION CENTAURE S'INSCRIVENT DANS LES OBJECTIFS DE SON PROGRAMME SCIENTIFIQUE ET DEVRONT VALORISER UNE DEMARCHE COLLABORATIVE ENTRE LES CENTRES DU RTRS.

CES PROJETS CONCERNERONT LES THEMES SUIVANTS :

- ▶ DIVAT - Création d'une banque de données validées dédiée à la transplantation en Europe
- ▶ LES BIOMARQUEURS
- ▶ L'IMMUNOINTERVENTION
- ▶ LES ETUDES MECANISTIQUES DE LA REPOSE IMMUNITAIRE
- ▶ AUTRES : Diabète, allo et xéno transplantation...

NATURE DES AIDES APPORTEES ET CONDITIONS :

- ▶ La Fondation accorde des crédits de fonctionnement pour la réalisation du projet de recherche ;
- ▶ La Fondation prendra en charge la rémunération de personnels de recherche pour le projet. Le recrutement se fera selon les grilles salariales de la Fondation ou de l'INSERM, par le biais une convention avec un centre hospitalier ou une délégation INSERM pour financer un salarié qui pourrait bénéficier des avantages sociaux du CHU ;
- ▶ Les projets entrant dans le cadre des lois relatives à la protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales, ne pourront être financés que si l'avis du CPP est obtenu et la recherche autorisée. La Fondation ne se porte pas promoteur de recherches biomédicales ;
- ▶ Les projets déjà soutenus par la Fondation peuvent faire l'objet d'une nouvelle demande, faisant état de l'avancement des travaux antérieurs ;
- ▶ Tout projet doit décrire, avec précision, et selon les règles figurant dans les dossiers de demande (voir lettre d'intention), le projet de recherche et sa méthodologie, l'expérience de l'équipe, les lieux de recherche et les collaborations, et détailler le budget nécessaire. Ce dernier fera état des co-financements demandés et/ou obtenus.
- ▶ Les projets seront évalués par le Conseil Scientifique International de la Fondation sur les critères suivants : Originality, International competitiveness, scientific excellence, Relevant to clinical transplantation, Feasibility.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Les informations et les dossiers à télécharger sont disponibles sur le site internet de la Fondation :
<http://www.fondation-centaure.org> (il ne sera pas envoyé de dossier par la poste).

Le modèle de lettre d'intention simplifié doit être utilisé et le document ne devra pas excéder 10 pages

Le projet devra impliquer au minimum 1 centre Centaure. Les projets impliquant plusieurs centres Centaure sont fortement encouragés. Il est également possible de collaborer avec un 3^{ème} centre Centaure

Les candidats pourront soumettre leur dossier à partir du jeudi 1^{er} mars 2018
sous format électronique uniquement (.DOC et .PDF) à l'adresse e-mail suivante :
calls@fondation-centaure.org

Tous les dossiers reçus feront l'objet d'un accusé réception par e-mail sous huitaine.

Le financement accordé sera de 50 000 • maximum à répartir sur 1 ou 2 ans selon la durée du projet

DATE LIMITE D'ENVOI : SAMEDI 31 Mars 2018 Midi

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Nathalie CAFAXE au 02.53.00.92.30 ou par e-mail n.cafaxe@fondation-centaure.org